Contribution pour la visite de la Rapporteuse spéciale sur les droits humains des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays en République Démocratique du Congo

INTRODUCTION

Le Centre européen pour le droit et la justice (ECLJ) est une organisation non gouvernementale internationale engagée dans la promotion et la protection des droits de l'homme à travers le monde. L'ECLJ bénéficie également du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social des Nations Unies. Ce rapport est soumis en réponse à l'appel lancé par Paula Gaviria Betancur, Rapporteure spéciale sur les droits de l'homme des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, dans le cadre de sa visite en République démocratique du Congo (19–30 mai 2025).

Les informations suivantes proviennent de données directes fournies par notre partenaire sur le terrain, *Un Jour Nouveau*, une organisation à but non lucratif active à Goma, dans l'est de la RDC. Déterminée à rompre les cycles de violence, de pauvreté et d'inégalités nourris par le manque de connaissances, la mauvaise gouvernance et l'absence d'opportunités, *Un Jour Nouveau* agit pour des solutions durables et de long terme. Présente dans la région, l'organisation travaille directement avec les personnes déplacées internes (PDI) et possède une connaissance directe des problèmes abordés dans ce rapport.

CONTEXTE

La région orientale de la République démocratique du Congo (RDC) replonge une fois de plus dans la violence. Début janvier 2025, le groupe rebelle M23 a lancé une offensive de grande envergure dans la province du Nord-Kivu, entraînant la mort de 7 000 Congolais et le déplacement de 500 000 personnes.

Ce climat chaotique a favorisé l'escalade des exécutions ciblées et des persécutions religieuses par des groupes terroristes islamistes, notamment les Forces démocratiques alliées (ADF). Ancien groupe rebelle ougandais affilié à l'État islamique depuis 2019, les ADF, reconnues comme organisation terroriste par les États-Unis et les Nations unies, ont commis des massacres et des enlèvements visant tout particulièrement les communautés chrétiennes.

Dans l'est de la RDC, les populations civiles, et en particulier les chrétiens, se retrouvent prises en étau entre les atrocités des terroristes islamistes d'un côté, et les affrontements entre les forces gouvernementales congolaises et le M23 de l'autre. Après la chute de Goma, l'UNICEF a recensé près de 600 cas de viols en une seule semaine, les auteurs étant à la fois des rebelles du M23 et des soldats congolais.

Le 15 février 2025, plus de 70 civils chrétiens ont été décapités à l'intérieur d'une église protestante à Kasanga, dans le Nord-Kivu. Les victimes, principalement des femmes, des enfants et des personnes âgées, avaient été enlevées quelques jours plus tôt dans le village de Mayba par des militants ADF. Ce massacre s'inscrit dans un schéma plus large de persécution religieuse dans la région. En juin 2024, les ADF avaient tué 150 Congolais, dont de nombreux chrétiens, au Nord-Kivu, en ayant recours à des armes à feu et des machettes. Le pape François avait alors dénoncé ces attaques, qualifiant les victimes de « martyrs de la foi ».

La grave crise humanitaire que traverse actuellement la RDC est aggravée par les conflits persistants dans l'Est, les catastrophes naturelles récurrentes et les épidémies. L'État congolais étant trop faible pour assurer la protection de sa population, l'ONU a lancé, le 27 février 2025, un appel de fonds de 2,54 milliards de dollars (2,44 milliards d'euros) pour venir en aide à 11 millions de personnes.

INFORMATIONS SUR LES SITUATIONS DE DÉPLACEMENT INTERNE EN RDC RÉSULTANT DE TOUTES LES CAUSES

Ce rapport fournit des informations relatives aux points mentionnés dans la demande de contributions de la Rapporteure spéciale :

2. Données et preuves disponibles sur les déplacements internes, y compris les chiffres globaux et ventilés, les tendances et les causes des déplacements :

- Les chiffres concernant les personnes déplacées internes (PDI) sont notoirement sous-estimés. Selon nos sources, des survivants d'attaques menées par les ADF fuient les villages, se cachent et errent en quête de nourriture et de sécurité. Il est impossible de quantifier précisément ces survivants.
- On estime à environ 7,3 millions le nombre de PDI actuellement en RDC, en plus des nombreux Congolais ayant demandé le statut de réfugié à l'étranger.
- Depuis le début de l'année 2025, environ 700 000 personnes auraient fui leur foyer en raison de l'escalade rapide du conflit avec le M23.
- La principale cause de déplacement dans l'est du Congo est la violence et l'insécurité, mais les catastrophes naturelles (inondations à Kalehe en 2023, éruptions volcaniques, etc.) continuent également de provoquer des déplacements.
- De nombreux camps de déplacés internes sont dépourvus de structures de gouvernance, de surveillance suffisante ou de dispositifs de sécurité efficaces à l'intérieur des camps.

3. Les principaux problèmes de protection auxquels sont confrontées les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, notamment la sécurité physique, les problèmes liés aux droits humains, l'accès à l'assistance juridique et à la justice, ainsi que d'autres problèmes connexes :

- *Sécurité physique :* L'absence d'une force de police efficace, de structures d'autorité claires et de supervision par une autorité centrale favorise la violence et les abus dans les camps de déplacés. Cette insécurité est aggravée par le manque chronique de ressources et de soutien. Les femmes et les enfants, contraints de parcourir de longues distances pour accéder à la nourriture, à l'eau ou aux soins de santé, s'exposent davantage aux agressions de la part de groupes armés actifs dans l'est du Congo. Par ailleurs, les délits non violents se multiplient dans les camps, les communautés étant privées de protection ou de mécanismes de justice susceptibles de dissuader les auteurs.
- *Droits humains :* Les camps de PDI ne disposent pas de moyens suffisants pour protéger les personnes contre les atteintes à l'intégrité physique. Ils manquent aussi de services d'aide essentiels, d'un accès à des programmes durables d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH), ainsi que d'un droit d'expression dans les affaires publiques. La participation aux élections y est fortement limitée, ce qui marginalise encore davantage les déplacés.
- *Assistance juridique :* Les besoins en aide juridique, en particulier pour les litiges fonciers et les violences basées sur le genre, dépassent largement l'offre disponible. De plus, l'absence d'une force policière adéquate, notamment dans les camps, entrave le dépôt de plaintes, la collecte de preuves et l'arrestation des suspects. Le système judiciaire, déjà sous-dimensionné, ne parvient pas à traiter le volume élevé des affaires.

4. **Niveau de vie et accès aux services de base pour les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, y compris les soins de santé, le soutien psychosocial, nourriture adéquate, l'eau, l'assainissement, l'électricité, le logement, les moyens de subsistance, les services sociaux et les avantages sociaux :**
   - La majorité des camps PDI ne parviennent pas à satisfaire les besoins de base : l'accès aux soins médicaux, à la nourriture, aux services sociaux, à un logement adéquat et à des programmes durables d'eau, d'assainissement et d'hygiène reste très insuffisant.
   - Plusieurs ONG interviennent pour répondre aux besoins des communautés déplacées, mais leurs capacités sont largement dépassées, d'autant plus que le financement international diminue rapidement.
   - Le manque de coordination et de localisation entre les ONG entraîne des inefficacités : certaines actions sont inutilement répétées (par exemple, la distribution récurrente de moustiquaires). Cette désorganisation nuit à la planification et à la durabilité des interventions.
   - La nature même des camps PDI crée un système sans l'infrastructure nécessaire, ce qui complique la fourniture de l'aide, des services essentiels et des réseaux comme l'électricité et l'eau.

5. **Participation des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays aux décisions et aux processus qui les concernent, y compris les processus de paix :**
   - Les PDI n'ont généralement aucun moyen d'exprimer leur avis ou de participer aux décisions qui les concernent directement.
   - Dans le contexte humanitaire, les modèles traditionnels d'aide mettent en œuvre des programmes jugés adaptés aux besoins des PDI, sans réellement consulter les communautés pour comprendre leurs besoins concrets. Cela entraîne souvent un gaspillage de fonds humanitaires, les déplacés recevant plusieurs fois les mêmes types d'aide de la

part d'organisations différentes. Ils cherchent alors à revendre les surplus pour répondre à leurs besoins réels. Bien que la localisation de l'aide offre une piste prometteuse pour mieux cibler ces problèmes, le secteur des ONG internationales reste en retard sur l'objectif du *Grand Bargain*, qui visait à localiser 25 % de l'aide d'ici 2025.

- Dans les processus de paix, les personnes déplacées internes restent également mises à l'écart. Cela pose toutefois des défis spécifiques pour mieux garantir leur participation.
- En particulier dans l'est de la RDC, où l'on compte plus de 7 millions de déplacés, dont beaucoup vivent dans des installations non officielles, plusieurs obstacles doivent être surmontés pour améliorer leur représentation dans les discussions politiques et de paix :
    - Qui peut représenter des communautés de déplacés diverses et mobiles ?
    - Comment les leaders communautaires des PDI peuvent-ils participer aux pourparlers de paix sans revenu, sans moyen de transport ni soutien ?
    - Les besoins des déplacés varient fortement d'un site à l'autre, ainsi qu'entre les groupes ethniques ou tribaux au sein d'un même camp. Dans ce contexte, comment définir des objectifs communs pour l'ensemble des PDI, surtout en l'absence de tout système de vote dans les camps ?

8. Les questions de genre et la violence sexuelle et sexiste dans le contexte du déplacement, telles que le viol, le mariage forcé et précoce, l'exploitation sexuelle et la traite des êtres humains :

- Entre janvier et février 2025, les rapports indiquent qu'un enfant a été victime de violences sexuelles toutes les 30 minutes.
- Les femmes et les enfants subissent des niveaux extrêmement élevés d'agressions sexuelles et d'abus, principalement perpétrés par des acteurs armés, qu'il s'agisse de groupes armés non étatiques ou des Forces armées de la RDC (FARDC).
- Ces violences sont particulièrement répandues dans les camps de déplacés internes.
    - Faute de ressources, les femmes et les enfants doivent parcourir de longues distances pour trouver nourriture, eau ou soins ; plus le trajet est long, plus le risque d'agression est élevé.
        - Le manque de ressources pousse de nombreuses femmes et jeunes filles à recourir au "sexe de survie" pour subvenir à leurs besoins.
    - En l'absence de police dans les camps, les agresseurs peuvent agir avec peu ou pas de crainte de sanctions.
    - La traite des êtres humains augmente à mesure que les gens cherchent à fuir des zones de danger.
        - Les statistiques mondiales sur la traite sont largement sous-estimées.
        - Cherchant à échapper à la violence, de nombreux déplacés prennent des risques élevés pour tenter de rejoindre un autre pays.

9. Les solutions durables, avec un accent particulier sur les conditions du retour volontaire et en toute sécurité des personnes déplacées, l'intégration locale ou l'installation ailleurs dans le pays et les progrès accomplis pour parvenir à des solutions durables :

- Il est nécessaire de renforcer le contrôle sur les ressources minières, afin de permettre à l'État de collecter les fonds nécessaires pour financer ses projets, ses institutions, le paiement des fonctionnaires et des soldats… ;
- Améliorer les processus électoraux pour garantir des élections libres et équitables ;

- Accroître considérablement les efforts en matière de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réintégration ;
- Élaborer un accord de maintien de la paix complexe avec les pays voisins, en particulier le Rwanda et l'Ouganda ;
- Renforcer la capacité de l'État à exercer son autorité dans l'est du pays, y compris par une supervision judiciaire efficace ;
- Développer l'économie ;
- Mettre en œuvre un plan global d'amélioration des infrastructures, en particulier des routes, pour faciliter le déploiement rapide des forces de sécurité des FARDC, l'acheminement de l'aide humanitaire, et le transport des personnes vers des zones sûres ;
- Reconstruire les communautés détruites ;
- Élaborer des plans de protection de l'environnement pour garantir la durabilité à long terme des zones concernées.

10. Autres questions/préoccupations et situations prioritaires qui justifient l'attention de la Rapporteuse spéciale dans le cadre de son mandat :

- Éliminer la menace que représente le groupe ADF, en particulier ses attaques ciblées contre les chrétiens dans la région.
- Reconnaître l'importance stratégique de la RDC pour les objectifs de sécurité et d'énergie des États-Unis dans la région, et envisager comment cela peut contribuer à améliorer la situation.
- Renforcer l'influence des agences internationales pour contrer l'exploitation des ressources, l'influence et le financement par la Chine dans la région.
- Favoriser la localisation de l'aide humanitaire, en établissant des partenariats solides avec les organisations communautaires (CBOs).
- La milice M23 et le retour immédiat de tous les territoires qu'elle contrôle sous la souveraineté de la RDC.

11. Suggestions sur les questions à examiner et les lieux à visiter, en particulier en dehors de la capitale :

- Aide localisée : visiter des projets d'eau à Bukavu, à la fois ceux gérés localement et ceux qui ne le sont pas.
- Structure des camps de déplacés et besoins en soutien : Goma.
- Questions de genre et de santé : Hôpital de Panzi, à Bukavu.
- *Africa New Day* recommande que la Rapporteure spéciale se rende à Beni, Goma et Oicha, toutes situées dans la province du Nord-Kivu.

12. Informations de contact

[…]

CONCLUSION

Ce qui précède n'est qu'un aperçu des nombreux problèmes qui touchent les personnes déplacées internes en République démocratique du Congo. Le Centre européen pour le droit et la justice (ECLJ) espère que ces éléments contribueront utilement à la préparation de la visite de la Rapporteure spéciale en RDC.

Nous vous prions d'agréer nos salutations distinguées,

Grégor Puppinck
Directeur